



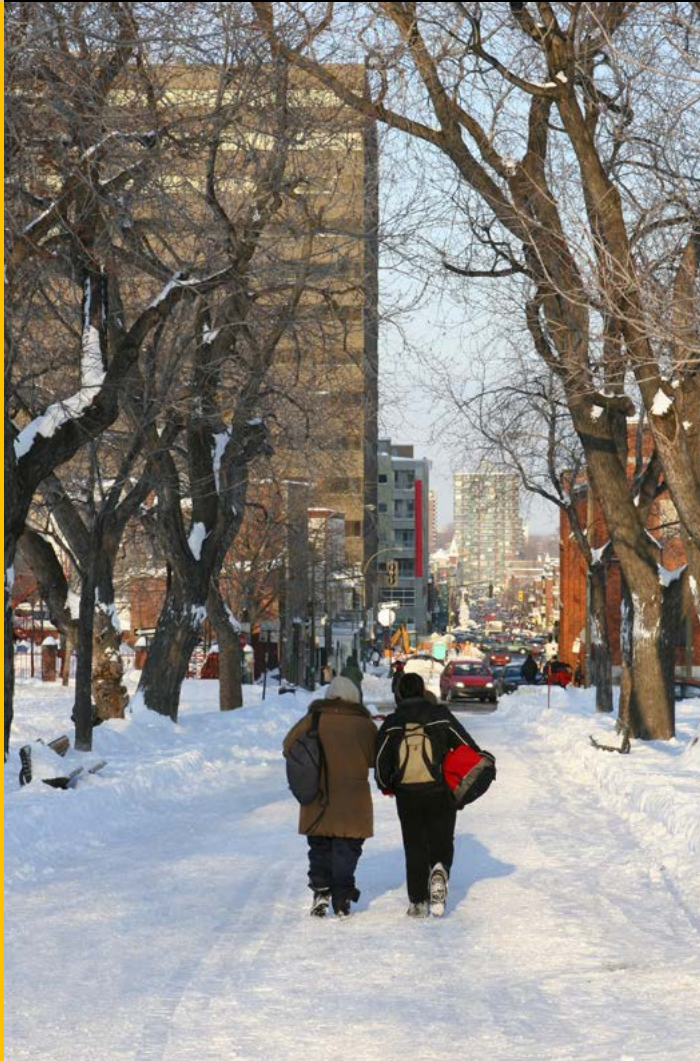
COMMUNIQUEZ AVEC NOUS!

chauffezvert.gouv.qc.ca
1 866 266-0008



LES AVANTAGES

- Aide financière généreuse (variable selon le type d'habitation, le type de combustible et le type de système à remplacer)
- Rentabilisation possible de l'investissement en 2,5 ans pour le mazout
- Amélioration du confort
- Économies récurrentes sur la facture d'énergie grâce à un nouveau système plus performant
- Plus de remplissage de réservoir à planifier



**DE L'AIDE FINANCIÈRE
POUR PASSER DU
MAZOUT À
L'ÉLECTRICITÉ!**



CHAUFFEZ VERT

Vous souhaitez remplacer votre système de chauffage principal utilisant le mazout (huile) ou un autre combustible admissible par un système plus performant, plus sécuritaire et qui n'émet aucun gaz à effet de serre?

Profitez d'une aide financière pour remplacer votre vieux système par un système **exclusivement** électrique ou alimenté par une énergie renouvelable admissible.

TRAVAUX ADMISSIBLES

Les travaux doivent mener au démantèlement et au retrait complet du réservoir et de l'appareil de chauffage principal qui utilisent un combustible. Ils doivent également inclure l'installation d'un nouveau système principal fonctionnant **exclusivement** à l'électricité ou à une énergie renouvelable admissible (géothermie, éolien, solaire ou aérothermie [thermopompe]).

Tant l'ancien que le nouveau système doivent être d'une puissance suffisante pour chauffer votre habitation en entier.

QUI PEUT EN PROFITER

Les propriétaires de maisons unifamiliales, jumelées ou en rangée, de maisons mobiles, de duplex, de triplex et d'immeubles résidentiels de 4 à 20 logements (3 étages hors sol et moins, 600 m² et moins) sont admissibles au programme.

Pour être admissible, l'habitation doit être alimentée en électricité par un réseau principal, et le système de chauffage principal **ne doit pas faire partie d'un système biénergie (tarif DT) utilisant en alternance le combustible et l'électricité.**

L'INSCRIPTION AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX EST OBLIGATOIRE

RÉNOCLIMAT

Les participants du programme Rénoclimat ont directement accès à l'aide financière du programme Chauffez vert sans avoir à remplir le formulaire d'inscription. C'est le conseiller évaluateur Rénoclimat qui évaluera leur admissibilité lors de sa visite à domicile.

COMMENT PARTICIPER

- Avant de commencer les travaux, est **obligatoire** de remplir le formulaire d'inscription accessible en ligne à l'adresse **chauffezvert.gouv.qc.ca**.
- Les étapes de participation au programme sont les suivantes :
 1. demande d'inscription;
 2. analyse de la demande d'inscription par le Ministère et confirmation de l'admissibilité de l'habitation;
 3. démantèlement de l'ancien système de chauffage et du réservoir de combustible, achat et installation du nouveau système de chauffage exclusivement électrique;
 4. demande d'aide financière;
 5. analyse de la demande d'aide financière par le Ministère et confirmation de l'admissibilité;
 6. versement de l'aide financière par le Ministère dans les 4 à 6 semaines suivant la confirmation de l'admissibilité.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles vous recommande d'attendre la confirmation de votre admissibilité avant d'acheter et de remplacer votre système de chauffage.